



**BENOIT BARBEDETTE**

Directeur de la rédaction  
de *L'Officiel des Transporteurs*  
bbarbedette@groupe liaisons.fr

# Pour éviter de se faire peur

**L**e poids réglementaire est-il devenu si lourd qu'il serait impossible, dans le domaine social, de commettre zéro infraction, partout et en tout temps ? C'est une question douloureuse pour certaines entreprises de transport et une crainte pour la grande majorité. Le système de paie est un sujet sensible et, chaque année, les éléments le constituant (depuis la collecte des données du disque jusqu'aux calculs et ratios) deviennent plus complexes, cela s'ajoutant à un contexte économique et commercial non moins ardu. Dans un Livre blanc paru en mars 2014 (à voir sur internet : [www.gestionpaiesalaire.fr](http://www.gestionpaiesalaire.fr)), très instructif, le cabinet spécialisé en gestion de données sociales, STS, a fait un inventaire des infractions à la réglementation du transport routier (sur la base de 15 000 bulletins de salaire traités chaque mois) qui sonnent le glas des entreprises qui n'y porteraient pas attention. Parmi les deux infractions le plus souvent relevées : la carte « oubliée » dans l'appareil sans respecter la procédure de fin de mission (amende de 4<sup>e</sup> classe) et les retards récurrents dans l'archivage légal (passibles d'une amende

de 5<sup>e</sup> classe). Comment faire pour se mettre en sécurité et initier des actions correctives en permanence afin de ne pas finir au tribunal par... inadvertance ? Face à ce niveau d'exigence, qui est jaugé lors des contrôles sur route ou en entreprise, les rapports d'heures et d'infractions sont devenus des outils précieux de gestion, aussi importants que le compte d'exploitation. Dans cet objectif, trois règles d'or sont à rappeler. En premier lieu, il est prudent de faire appel à des experts de la gestion de données sociales transport, avant que le risque d'erreur ne change de statut, passant de l'acceptable à l'inacceptable. Ensuite, il est urgent de savoir choisir et utiliser la technologie mise à disposition, à partir des chronotachygraphes numériques, logiciels *up-to-date* et outils de workflow. Or leur usage ne coule pas de source. Enfin, il est indispensable de rendre les conducteurs acteurs de ces procédures réglementaires, y compris dans la compréhension du risque. Cela doit faire partie de leurs compétences. À intervalles réguliers, un petit test sur les infractions peut, dit-on, leur rafraîchir la mémoire. Il est aussi valable pour les employeurs soumis à cette pression mensuelle.